

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, codes 16, 70 et 67

Hebdos de la région des Laurentides + liste télécopieur

**PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE
ARGENTEUIL-DEUX-MONTAGNES
PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL-DEUX-MONTAGNES**

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 30 OCTOBRE 2001

Québec, le 22 octobre 2001 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M^{me} Nicole Boulet, présidente et de M. John Haemmerli, commissaire, annonce que la première partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil-Deux-Montagnes par la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes aura lieu le 30 octobre 2001, à compter de 19 h. L'audience publique se tiendra au sous-sol de l'église de la paroisse de Sainte-Anastasia, 174 avenue Béthany, à Lachute. Les séances se poursuivront les jours suivants selon les besoins du public et de la commission.

La commission dispose de quatre mois pour réaliser son mandat au terme duquel son rapport sera remis au ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, au plus tard le 1^{er} mars 2002.

Une audience en deux parties

L'audience publique se déroulera selon la procédure habituelle au BAPE, soit en deux parties distinctes. La première partie de l'audience publique vise à permettre au public et à la commission de cerner tous les aspects du projet.

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 27 novembre 2001, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, groupe ou municipalité désirant s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

.../2

Le projet : justification et description

Le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) Argenteuil–Deux-Montagnes est exploité depuis 1976. Il est situé sur le rang East Settlement de Saint-Jérusalem sur le territoire de la ville de Lachute.

D'une superficie de 55 hectares, le site visé par le projet d'agrandissement est situé du côté est du LES existant. La Régie intermunicipale Argenteuil–Deux-Montagnes (RIADM) prévoit y faire l'excavation des sables et argiles sur des bandes successives d'environ 60 m de largeur et sur une profondeur variant de 10 à 30 m selon la topographie.

Considérant une surélévation pouvant atteindre 15 m, le LES disposerait d'un volume utile d'enfouissement d'environ 14 000 000 m³. Le promoteur prévoit desservir principalement l'Outaouais et les Laurentides pour une quantité annuelle de l'ordre de 350 000 t, ce qui conférerait au site une durée de vie approximative de 25 ans. Il faut cependant noter que l'étude d'impact porte sur un scénario d'enfouissement de 500 000 t/an.

Documentation disponible

Tous les documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Lachute, 378, rue Principale ;
- Hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean ;
- Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, Bibliothèque centrale, 1255, rue Saint-Denis, local A.M.-100, Montréal ;
- Bureau du BAPE à Québec.

Vous pouvez aussi consulter le site Internet du BAPE concernant ce projet à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca/argenteuil. Tous les documents déposés sur support informatique y seront disponibles pour consultation. Pour obtenir plus d'information sur le dossier, communiquez avec M^{me} Anne-Marie Gaulin, coordonnatrice du secrétariat de la commission ou M^{me} Karine Lavoie, agente d'information en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 ou encore par courriel à l'adresse suivante : argenteuil@bape.gouv.qc.ca.